

Besançon, le 01/10/2026

DL-SRVL26-290

Objet : Procédure commune de labellisation " Établissement en démarche globale de développement durable – " E3D " et " Écolycée "

PJ : Référence des démarches " E3D " et " Écolycée " (ANNEXE 1)
Procédure d'accès ECLAT BFC (ANNEXE 2)

Pour faciliter l'engagement des établissements, les académies de Besançon et Dijon, la région Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ont fait évoluer les démarches de labellisation vers une procédure unique et commune pour les deux labels " E3D " et " Écolycée ".

La grille d'auto-positionnement commune aux deux labels est divisée en 24 items répartis en trois domaines, qu'il convient d'aborder de façon équilibrée :

Domaine 1 : Actions pédagogiques, éducatives et formation

Domaine 2 : Gestion durable de l'établissement

Domaine 3 : Pilotage de l'éducation au développement durable au sein de l'établissement.

Notre objectif est d'accorder la double labellisation au plus grand nombre de lycées

Niveaux	Éducation nationale	Région
Niveau 1	Label " E3D " - Engagement	Engagement
Niveau 2	Label " E3D " - Approfondissement	Maîtrise
Niveau 3	Label " E3D " - Expert	Expertise et obtention du label " Écolycée "

Chaque niveau de labellisation est accordé pour une durée maximale de 5 ans. Au cours ou au plus tard à l'issue de cette période, la procédure peut être reconduite pour confirmer le niveau de labellisation, pour passer au niveau supérieur ou le cas échéant procéder au retrait du label.

Vous trouverez les renseignements, les chartes académiques et Ecolycée sur les sites EDD des académies de Besançon (<https://edd.ac-besancon.fr/>) ou de Dijon (<https://developpementdurable.wp.ac-dijon.fr/>) à la rubrique " labellisation E3D " et sur le site extranet des lycées de la Région-Bourgogne-Franche-Comté (<https://lycees.bourgognefranche-comte.fr/extranet>).

Pour les labellisations de l'année 2026-2027, la grille d'auto-positionnement est à déposer via ECLAT BFC pour le 2 mars 2027.

La procédure de labellisation est accessible via ECLAT BFC, sur le compte de votre établissement.

Il est rappelé que tout établissement sollicitant une procédure de renouvellement de labellisation "E3D" et/ou "Écolycée" devra obligatoirement déposer sa demande via ECLAT BFC.

Les chefs de mission académique EDD, le correspondant de la DRAAF et la chargée de mission "Écolycée" à la Région Bourgogne-Franche-Comté sont à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets et la formation des personnels de votre établissement.

Nous vous remercions pour votre implication dans ces démarches et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement, l'expression de nos salutations distinguées.

Le recteur de l'académie de Besançon
Recteur de la région académique
Pour le recteur
La secrétaire générale de l'académie

Alma LOPES

Le président du conseil régional
Pour le président du conseil régional
Bourgogne-Franche-Comté
Le directeur des lycées

Louis LEFEVRE

La rectrice de l'académie de Dijon
Pour la rectrice
La secrétaire générale de l'académie

Miahy VIALLET

Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Pour le directeur régional
et par délégation,
l'adjoint au chef du service régional
de la formation et du développement
Franck PROVOTS

Vos contacts aux rectorats

ACADÉMIE DE BESANÇON

Inspection pédagogique régionale

Karen DELARBRE - IA-IPR de SVT

Gilles CLAUDEL - IA-IPR de physique-chimie

Chefs de mission académiques EDD

10, rue de la Convention

25030 BESANÇON

Tél : 03.81.65.49.33 / 06.86.32.05.07 / 06.14.97.42.69

Mail :

Karen.delarbre@ac-besancon.fr

gilles.claudet@ac-besancon.fr

ACADÉMIE DE DIJON

Inspection pédagogique régionale

Paul GERMAIN - IA-IPR de Physique-Chimie

Laetitia JACOT - IA-IPR d'EPS

Chefs de mission académiques EDD

2G, rue du général Delaborde

21000 DIJON

Tél : 03.80.44.87.05 / 06.84.21.85.50 / 06.87.94.97.91

Mail :

Paul.germain@ac-dijon.fr

Laetitia.Jacot@ac-dijon.fr

Vos contacts à la DRAAF

DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la formation et du développement (SRFD) – Pôle appui aux établissements

Baptiste RAMILLON – Chargé de mission Animation

5 voie Gisèle Halimi

25000 BESANCON

Tél : 03.39.59.41.56 / 06.59.91.73.48

Mail : baptiste.ramillon@agriculture.gouv.fr

Vos contacts à la Région Bourgogne-Franche-Comté

Région Bourgogne-Franche-Comté

Direction des lycées

Service restauration et vie lycéenne

Christine CADOUOT - Chargée de mission "Ecolycée"

Stéphanie DROUOT - Assistante administrative "Ecolycée"

4 square Castan

CS 51857

25031 BESANÇON CEDEX

Tél : 03.80.44.33.95 / 06.42.53.84.09 / 03.80.44.34.26

Mail :

christine.cadouot@bourgognefranchecomte.fr

stephanie.drouot@bourgognefranchecomte.fr

ANNEXE 1

➤ Référence de la démarche " E3D " :

- Note de service du 24-7-2013 : Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) - Référentiel de mise en œuvre et de labellisation.
- Circulaire du 24-09-2020 " Renforcement de l'éducation au développement durable : agenda 2030 ".
- Feuille de route " Éducation nationale et Enseignement agricole " pour 2020-2021.
- Circulaire de rentrée du 29-6-2022 « Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être ».

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations. Outre la nécessité de faire fortement évoluer les technologies, le changement des comportements est de fait et induit notamment une connaissance approfondie de ce monde tant sur sa dimension environnementale, économique et sociale, que sur le fonctionnement des objets qui nous entourent.

Conscient de ces enjeux, l'ensemble des États réunis au sein de l'ONU a adopté en 2015, **les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui forment le cœur de l'Agenda 2030, un programme commun vers un monde durable**, à l'horizon 2030. Cet ensemble d'objectifs constitue donc un tableau de bord partagé par tous les pays, pour piloter une transition à la fois économique, sociétale et environnementale et ainsi répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la biodiversité, à la prospérité, à la paix et à la justice.

C'est donc autour de ces objectifs et enjeux transversaux que **notre institution doit renforcer son engagement**, afin de consolider les savoirs chez les élèves, de préparer les futurs citoyens à adopter des comportements responsables dans le respect des valeurs de la République, mais aussi de **développer les capacités d'action et de mobilisation au sein des écoles et établissements**.

La circulaire " Renforcement de l'éducation au développement durable – agenda 2030 " publiée en septembre 2020 rappelle l'importance de l'engagement des établissements dans la démarche " E3D ".

De son côté, la feuille de route commune " Éducation nationale et Enseignement agricole " vise à renforcer les liens entre ces deux ministères afin de valoriser les formations et métiers liés à l'agriculture, du paysage, de la forêt et de l'agroalimentaire et à soutenir les actions d'éducation au développement durable dans les écoles et établissements d'enseignement.

Cette feuille de route permet également de rendre accessible le label " **Établissement engagé dans une démarche globale d'éducation au développement durable** " (E3D) aux établissements de l'enseignement agricole.

➤ Référence de la démarche " Écolycée " :

- Règlement d'Intervention (RI 50.20), Fiche d'inscription et Charte " Écolycée " annexés
-

2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	
28 - Autres services périscolaires et annexes	50.20
Ecolycée	

PROGRAMME(S)

28P03 - Actions périscolaires et services à la restauration

TYPOLOGIE DES CREDITS

EXPOSE DES MOTIFS

La Région Bourgogne-Franche-Comté lance un appel à volontariat auprès des établissements publics dans le cadre de la démarche "Ecolycée".

Conformément à ses compétences légales en faveur des lycées et à sa politique volontariste en matière de vie lycéenne, la Région Bourgogne-Franche-Comté sensibilise les élèves au développement durable par le biais de la démarche "Ecolycée", initiée en 2011, basée sur le volontariat des lycées.

Cette démarche invite l'ensemble des élèves et des membres des communautés éducatives à définir et mettre en œuvre l'ensemble des bonnes pratiques individuelles et collectives pour une meilleure prise en compte du développement durable, et ce, dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté.

L'ensemble des lycées bourguignons et francs-comtois sont porteurs d'une responsabilité commune sur l'environnement avec lequel ils interagissent pour anticiper et construire le monde d'aujourd'hui et de demain.

La démarche "Ecolycée" est basée sur l'octroi d'un label décerné aux établissements scolaires volontaires qui s'engagent vers un fonctionnement écoresponsable dans l'ensemble de leur gestion. La procédure de labellisation sert à encourager, reconnaître et valoriser cet engagement. Pour obtenir le label, les établissements doivent valider trois niveaux : Confirmation de l'engagement / Maîtrise de l'engagement / Lycée référent.

La Région propose une méthodologie et un accompagnement auprès des lycées adaptés à leurs spécificités et à leurs réalités en matière de développement durable. La démarche "Ecolycée" invite les établissements à s'inscrire dans un processus d'amélioration progressive et continue autour de quatre axes d'intervention : l'eau et les énergies, les espaces naturels et la biodiversité, les déchets et la lutte contre les inégalités, les droits et les solidarités.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, l'attribution du label « Ecolycée » intervient en partenariat avec les académies de Dijon et de Besançon, dans le cadre d'une labellisation commune avec le label E3D (Etablissement en démarche de développement durable), porté par le Ministère de l'éducation nationale.

Finalité

Faire évoluer les mentalités et les pratiques quotidiennes de l'ensemble des élèves et des membres des communautés éducatives en matière de développement durable pour :

- Adopter une consommation plus économe et plus responsable de l'eau et des énergies,
- Préserver les espaces naturels et favoriser la biodiversité,
- Réduire et gérer autrement les déchets : tri, recyclage et valorisation,
- Lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits, agir pour les solidarités.

BASES LEGALES

Le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.1111-9 instituant la Région chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le SRADDET adopté par le Conseil régional lors de sa délibération n° 19AP.149 des 27 et 28 juin 2019.
Les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés au cœur de l'Agenda 2030.

Transmis au contrôle de légalité le 19 juillet 2024

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIFS

Pour ce faire, la Région s'implique et crée une dynamique commune avec l'ensemble des établissements volontaires afin d'asseoir une démarche :

- Globale par la prise en compte de l'ensemble des composantes du développement durable, notamment les trois piliers, à savoir, le milieu économique, environnemental et socioculturel,
- Adaptée aux spécificités des lycées (typologie, taille et implantation) et à leurs réalités en matière de développement durable,
 - Concertée avec la mobilisation de l'ensemble des membres des communautés éducatives et de leurs partenaires,
 - Pérenne, les établissements s'inscrivant dans un processus d'amélioration progressive et continue, reposant sur une auto-évaluation.

NATURE

Octroi du label "Ecolycée"

Engagements de la Région Bourgogne-Franche-Comté

- Lancer chaque année un appel à volontariat à destination des établissements bourguignons et francs-comtois non-inscrits dans la démarche.
- Accompagner les établissements inscrits mais n'ayant pas déposé de plan d'actions à définir sa mise en œuvre.
- Créer et mettre à disposition des établissements un espace inter-établissements (Extranet lycées) pour les accompagner dans la démarche :
- Piloter et animer le Comité de pilotage en charge de :
 - Valider les plans d'actions annuels ou pluriannuels et les réajustements effectués au fur et à mesure, le cas échéant et attribuer les niveaux de labellisation correspondants,
 - Décerner le label aux établissements qui répondent aux critères déterminés.
- Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Communiquer sur la démarche.

BENEFICIAIRES

Etablissements publics relevant de l'Education Nationale et du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

CRITERES D'ELIGIBILITE

Engagements des établissements

- Répondre à l'appel à volontariat en retournant la charte "Ecolycée" annexée au présent règlement d'intervention, signée par l'ordonnateur de l'établissement. Cette charte précise les engagements de l'établissement.
- Intégrer la démarche "Ecolycée" dans le projet d'établissement et présenter la Charte en Conseil d'Administration pour signature.
 - Impulser la démarche par le chef d'établissement :

L'équipe de direction porte le projet. Il est laissé à sa libre appréciation de mobiliser des représentants de la communauté éducative dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet et, le cas échéant, des référents développement durable et éco-délégués.

- Investir l'espace inter-établissements créé par la Région pour :
 - Consulter les bonnes pratiques recensées et intégrées dans cet espace dès son lancement,
 - Compléter le recensement, le cas échéant, en intégrant les actions réalisées dans l'établissement ayant montré des résultats concrets et significatifs,
 - Créer des synergies avec d'autres établissements : échanger, partager, mutualiser,
 - Capitaliser les actions réalisées au fur et à mesure.
- Remplir une grille d'auto-positionnement comportant 24 items répartis en 3 domaines :
 - Domaine 1 : action pédagogique, éducative et formation
 - Domaine 2 : gestion durable de l'établissement
 - Domaine 3 : Pilotage de l'éducation au développement durable au sein de l'établissement

Celle-ci devra comporter au moins 6 items sur 24, répartis équitablement dans les 3 domaines et les projets présentés devront mettre en œuvre au moins un Objectif Développement Durable.

La capitalisation des actions réalisées et les échanges entre les établissements pourront lui permettre de mettre en œuvre des actions annuelles ou pluriannuelles avec un ou plusieurs objectifs à atteindre chaque année. Les axes d'intervention proposés sont les suivants :

- Développer des actions concrètes, et/ou innovantes :

☐ Adopter une consommation plus économe et plus responsable de l'eau et des énergies,
☐ Préserver les espaces naturels et favoriser la biodiversité,
☐ Réduire et adopter une autre gestion des déchets : tri, recyclage et valorisation,
☐ S'impliquer dans la lutte contre les inégalités, la compréhension et le respect des droits et agir pour les solidarités.

- Développer des actions de sensibilisation, communication et valorisation à destination des membres de la communauté éducative :

☐ La communauté éducative :

Elaboration de manifestations et d'outils de communication, capitalisation et valorisation : initier des opérations lors des journées portes ouvertes, brochures, site internet, films, etc.

☐ L'accompagnement des jeunes à la citoyenneté :

Les projets éducatifs : thématiques "Développement durable" et "Droits, discriminations et solidarités".

- Créer ou intégrer une dynamique de réseau d'acteurs locaux (associations locales, syndicats de gestion de l'eau et des déchets, parents d'élèves) :

Exemple : Participer aux manifestations locales, collaborer avec des associations et des institutions locales œuvrant pour le développement durable.

- Participer et initier une ou plusieurs opération(s) lors de la semaine du développement durable.

Pour l'obtention des niveaux 1, 2 et 3, l'établissement sollicite la région en adressant une nouvelle grille d'auto-positionnement.

L'obtention du niveau 2, qui correspond à un approfondissement de la démarche, sera soumise à l'audition du chef d'établissement et/ou de son représentant, après examen de la fiche d'auto-positionnement. Celle-ci devra comporter au moins 12 items sur 24, répartis équitablement dans les 3 domaines et les projets présentés devront mettre en œuvre plusieurs Objectifs Développement Durable.

L'obtention du niveau 3, correspondant au lycée référent, sera soumise à l'audition du chef d'établissement et/ou de son représentant, après examen de la fiche d'auto-positionnement. Celle-ci devra comporter au moins 18 items sur 24, répartis équitablement dans les 3 domaines et les projets présentés devront mettre en

œuvre plusieurs Objectifs Développement Durable.

PROCEDURE

OBTENTION DU LABEL

Pour l'obtention des niveaux 2 et 3, l'établissement sollicite la Région en adressant une nouvelle grille d'auto-positionnement.

L'établissement qui validera le niveau 3 sera proposé par le comité de pilotage comme "réfèrent". Le label lui sera alors décerné, par décision du conseil régional réuni en Commission permanente ou Assemblée plénière, pour une durée de 5 ans. A l'issue de cette période, le lycée sollicitera le renouvellement de sa labellisation par le biais de la grille d'auto-positionnement qui devra remplir les mêmes conditions que pour l'obtention initiale du niveau 3. Elle sera examinée par le comité de pilotage. Une visite sur site sera organisée. C'est le comité de pilotage qui confirmera soit le maintien du label, soit son retrait ou l'attribution du niveau de labellisation inférieur.

Seule l'obtention du niveau 3 donne lieu à la remise d'un trophée "Ecolycée" que l'établissement est invité à apposer sur sa façade.

DECISION

Attribution du label par le Conseil régional réuni en Commission permanente ou Assemblée plénière.

EVALUATION

Une évaluation de la démarche est présentée lors de chaque comité de pilotage. Elle indique le nombre de lycées inscrits, le nombre d'actions proposées, le nombre d'établissements labellisés par niveau.

DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement d'intervention a une durée de validité fixée jusqu'au 31 décembre 2028.

COMMUNICATION

La Région Bourgogne-Franche-Comté a déposé la marque et le logo "Ecolycée" auprès de l'INPI. Un règlement d'usage définit les conditions dans lesquelles la marque "Ecolycée" peut être utilisée. Il constitue un véritable cahier des charges de la marque, précise les caractéristiques que les produits ou services doivent revêtir pour pouvoir être désignés sous la marque : nature, propriété ou qualité, origine... Le logo "Ecolycée" peut être téléchargeable sur l'extranet lycées.

La charte d'utilisation du logo de la collectivité est disponible sur le site www.bourgognefranche-comte.fr, rubriques « Logo » ou en appelant la direction de la communication au 03.80.44.35.64.

TEXTES DE REFERENCES

- Délibération n° 22CP.859 de la Commission permanente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté du 30 septembre 2022
- Délibération n° 24AP.88 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté du 15 juillet 2024



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

**FICHE D'INSCRIPTION
(Lycées publics)
Démarche " Ecolycée "**

Lycée :

Ville :

Souhaite s'inscrire dans la démarche :

☐ OUI ☐ NON

Sur le site internet de la Région et sur l'extranet lycées, vous trouverez les documents ci-dessous :

- Le règlement d'intervention adopté par l'assemblée plénière du 15 juillet 2024
- La charte à destination des lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté

Pour valider votre engagement définitif dans la démarche « Ecolycée », la charte devra être présentée en conseil d'administration, et retournée en deux exemplaires signés à la direction des lycées. Après signature de la présidente de Région, un exemplaire vous sera renvoyé.

Date : .../.../.....

Visa du chef d'établissement

Visa du gestionnaire

Les deux visas sont nécessaires pour que la candidature soit recevable

Par voie postale :

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Direction des lycées
Service « Restauration et Vie lycéenne »
A l'attention de Christine CADOUOT
4 square Castan – CS 51857
25031 BESANCON CEDEX

Ou par courriel : christine.cadouot@bourgognefranchecomte.fr
(Tel : 03.80.44.33.95 / Portable : 06.42.53.84.09)

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Tous
concernés !

La charte écolycée
2024-2028

Ma Région | [bourgoigne.francche.comte](#)

bourgoigne.francche.comte.fr



Charte "Ecolycée" à destination des Lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté

PREAMBULE

Compte tenu

Du rapport Brundtland publié en 1987 qui définit le développement durable comme "le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs",

De l'adoption pour 193 pays de l'ONU le 25 septembre 2015 d'un nouveau programme de développement articulé autour de 17 objectifs de développement durable intitulé Agenda 2030.

De la Charte de l'environnement adossée à la Constitution en 2005,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu la délibération n° 19AP-149 des 27 et 28 juin 2019 relative au Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

La région voit sa responsabilité se renforcer dans la mise en œuvre des transformations nécessaires pour répondre aux enjeux du développement durable.

LA DEMARCHE ECOLYCEE

Une responsabilité partagée

Le lycée constitue un espace dans la Cité où les jeunes peuvent affirmer la dimension à la fois singulière et collective de leur appartenance et, au-delà, leur citoyenneté. Ainsi, la sensibilisation des lycéens aux enjeux du développement durable est primordiale dans la mesure où ce sont ces jeunes citoyens en devenir qui vont penser et bâtir le monde futur.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ensemble des lycées bourguignons et francs-comtois sont porteurs d'une responsabilité commune sur l'environnement avec lequel ils interagissent pour anticiper et construire le monde d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, conformément aux compétences légales de la Région Bourgogne-Franche-Comté en faveur des lycées et à sa politique volontariste en matière de vie lycéenne, elle sensibilise les élèves au développement durable par le biais de la démarche "Ecolycée" basée sur le volontariat des lycées.

La dénomination "Ecolycée" vient rappeler notre responsabilité dans l'exercice de notre citoyenneté. Le développement durable se fonde avant tout sur une solidarité entre les hommes et entre les territoires. En ce sens, nous participons à la construction d'un monde plus respectueux et soucieux de l'environnement et des êtres vivants.

La démarche "Ecolycée" invite l'ensemble des lycéens et des membres des communautés éducatives (1) à définir et mettre en œuvre des « bonnes pratiques » (2) individuelles et collectives pour une meilleure prise en compte du développement durable, et ce, dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, l'attribution du label "Ecolycée" intervient en partenariat avec les académies de Dijon, de Besançon et la DRAAF dans le cadre d'une labellisation commune avec le label E3D (Etablissement en démarche de développement durable), porté par le Ministère de l'éducation nationale.

Les Etablissements concernés

Le projet s'adresse aux établissements publics relevant de l'éducation nationale et du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur la base du volontariat.

La Finalité

Faire évoluer les mentalités et les pratiques quotidiennes de l'ensemble des membres des communautés éducatives en matière de développement durable pour :

- Adopter une consommation plus économe et plus responsable de l'eau et des énergies,
- Préserver les espaces naturels et favoriser la biodiversité,
- Réduire et gérer autrement les déchets : tri, recyclage et valorisation,
- Lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits, agir pour les solidarités.

Les Objectifs

Pour ce faire, la Région s'implique et créer une dynamique commune avec l'ensemble des établissements volontaires afin d'asseoir une démarche :

- Globale par la prise en compte de l'ensemble des composantes du développement durable, notamment les trois piliers, à savoir, le milieu économique, environnemental et socioculturel,
- Adaptée aux spécificités des lycées (typologie, taille et implantation) et à leurs réalités en matière de développement durable,
- Concertée avec la mobilisation de l'ensemble des membres des communautés éducatives et de leurs partenaires,
- Pérenne, les établissements s'inscrivant dans un processus d'amélioration progressive et continue, reposant sur une auto-évaluation.

DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La présente Charte fixe un cadre commun des engagements pris conjointement par la Région Bourgogne-Franche-Comté et les établissements volontaires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à :

- Lancer chaque année un appel à volontariat à destination des établissements bourguignons et francs-comtois non-inscrits dans la démarche.
- Accompagner les établissements inscrits mais n'ayant pas déposé de plan d'actions à définir mise en œuvre.
- Créer et mettre à disposition des établissements un espace inter-établissements pour les accompagner dans la démarche :
 - Piloter et animer le Comité de pilotage en charge de :
 - Valider les plans d'actions annuels ou pluriannuels et les réajustements effectués au fur et à mesure, le cas échéant et attribuer les niveaux de labellisation correspondants,
 - Décerner le label aux établissements qui répondent aux critères déterminés.
 - Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets.
 - Communiquer sur la démarche.

Le lycée s'engage à :

- Répondre à l'appel à volontariat.
- Intégrer la démarche "Ecolycée" dans le projet d'établissement et présenter la Charte en Conseil d'Administration pour signature.
- Impulser la démarche par le chef d'établissement.

L'équipe de direction porte le projet. Il est laissé à sa libre appréciation de mobiliser des représentants de la communauté éducative dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet et, le cas échéant, des référents développement durable et éco-délégués.

- Investir l'espace inter-établissements créé par la région :
 - Consulter les bonnes pratiques recensées et intégrées par la région dans cet espace dès son lancement,
 - Compléter le recensement, le cas échéant, en intégrant les actions réalisées dans l'établissement ayant montré des résultats concrets et significatifs,
 - Créer des synergies avec d'autres établissements : échanger, partager, mutualiser,
 - Capitaliser les actions réalisées au fur et à mesure.
- Remplir une grille d'auto-positionnement comportant 24 items répartis en 3 domaines :
 - Domaine 1 : actions pédagogiques, éducatives et formations
 - Domaine 2 : gestion durable de l'établissement
 - Domaine 3 : Pilotage de l'éducation au développement durable au sein de l'établissement

Afin de permettre au lycée de **s'engager** dans la démarche et d'obtenir le niveau 1 de la labellisation, celle-ci devra comporter au moins 6 items sur 24, répartis équitablement dans les 3 domaines et les projets présentés devront mettre en œuvre au moins un Objectif Développement Durable.

La capitalisation des actions réalisées et les échanges entre les établissements pourront lui permettre de mettre en œuvre des actions annuelles ou pluriannuelles avec un ou plusieurs objectifs à atteindre chaque année. Les axes d'intervention proposés sont les suivants :

- Développer des actions concrètes, et/ou innovantes :
 - Adopter une consommation plus économe et plus responsable de l'eau et des énergies,
 - Préserver les espaces naturels et favoriser la biodiversité,
 - Réduire et adopter une autre gestion des déchets : tri, recyclage et valorisation,
 - S'impliquer dans la lutte contre les inégalités, la compréhension et le respect des droits et agir pour les solidarités.
- Développer des actions de sensibilisation, communication et valorisation à destination des membres de la communauté éducative :
 - La communauté éducative : élaboration de manifestations et d'outils de communication, capitalisation et valorisation, initiation des opérations lors des journées portes ouvertes, brochures, site internet, films, etc.
 - L'accompagnement des jeunes à la citoyenneté par des projets éducatifs : thématiques "Développement durable" et "Droits, discriminations et solidarités".
- Créer ou intégrer une dynamique de réseau d'acteurs locaux (associations locales, syndicats de gestion de l'eau et des déchets, parents d'élèves) : exemple : participer aux manifestations locales, collaborer avec des associations et des institutions locales œuvrant pour le développement durable.
- Participer et initier une ou plusieurs opération(s) lors de la semaine du développement durable.

Pour l'obtention des niveaux 2 et 3, l'établissement sollicite la région en adressant une nouvelle grille d'auto-positionnement.

L'obtention du niveau 2, qui correspond à un **approfondissement** de la démarche, sera soumis à l'audition du chef d'établissement et/ou de son représentant, après examen de la fiche d'auto-positionnement. Celle-ci devra comporter au moins 12 items sur 24, répartis équitablement dans les 3 domaines et les projets présentés devront mettre en œuvre plusieurs Objectifs Développement Durable.

L'obtention du niveau 3 « expert », sera soumise à une visite réalisée dans l'établissement, après examen de la fiche d'auto-positionnement. Celle-ci devra comporter au moins 18 items sur 24, répartis équitablement dans les 3 domaines et les projets présentés devront mettre en œuvre plusieurs Objectifs Développement Durable.

L'établissement qui validera le niveau 3 sera proposé par le comité de pilotage comme "expert", Le label lui sera alors décerné, par décision du conseil régional réuni en commission permanente ou assemblée plénière, pour une durée de 5 ans. À l'issue de cette période, le lycée sollicitera le renouvellement de sa labellisation par le biais de la grille d'auto-positionnement qui devra remplir les mêmes conditions que pour l'obtention initiale du niveau 3. Elle sera examinée par le comité de pilotage. Une visite sur site sera organisée. C'est le comité de pilotage qui confirmera soit le maintien du label, soit son retrait ou l'attribution du niveau de labellisation inférieur.

Seule l'obtention du niveau 3 donne lieu à la remise d'un trophée "Ecolycée" que l'établissement est invité à apposer sur sa façade.

Ainsi, en mutualisant nos forces et nos compétences, nous contribuons ensemble à la préservation de notre patrimoine commun et à l'amélioration du « vivre ensemble » dans les lycées.

Le lycée
Fait à, le.....

La région Bourgogne-Franche-Comté
Fait à Dijon, le

Le Chef d'établissement

Le Président du Conseil régional

Jérôme DURAIN

(1) Les membres des communautés éducatives comprennent l'équipe de Direction, les enseignants, les autres personnels d'Etat (personnels administratifs, agents de laboratoires, personnels de santé, etc.), les lycéens, les Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement et les représentants des parents de lycéens présents au conseil d'administration.

(2) Le terme «bonnes pratiques», désigne un ensemble de comportements qui font consensus pour les professionnels du domaine concerné. Ainsi, dans le cadre du projet "Ecolycée", les bonnes pratiques constituent l'ensemble des comportements mis en œuvre par l'ensemble des membres des communautés éducatives qui ont apporté des résultats concrets et significatifs au regard des enjeux du développement durable et également, au regard des besoins de l'établissement en la matière.

Rappel des étapes de la procédure

- 1- Télécharger et enregistrer la grille d'autopositionnement (en pièce jointe sous la rubrique « **Procédure et grille d'autopositionnement** »).
- 2- Compléter la grille et l'enregistrer dans le dossier « **Avancement du projet** ». Enregistrer sous ce même dossier les documents annexes. Travailler sous ce dossier tant que les documents ne sont pas finalisés.
- 3- Une fois l'ensemble du dossier terminé, le transférer pour validation par le chef d'établissement dans le dossier « **Dépôt-Lycée** ».
- 4- Pour validation définitive du dossier, compléter le formulaire « **Confirmation du dépôt de la grille d'autopositionnement** » sous la rubrique « **Procédure et grille d'autopositionnement** ».

Procédure d'accès à la rubrique « Ecolycée-E3D » - Lycées

1. Accès à la rubrique Ecolycée-E3D :

La connexion peut se faire à partir du portail ENT ÉCLAT-BFC :

- Pour les équipes pédagogiques de l'Établissement de rattachement : <https://www.eclat-bfc.fr/portails-ent-des-etablissements/>
- Pour les partenaires institutionnels : <https://www.eclat-bfc.fr/les-partenaires-du-projet/>
- Pour la Région BFC : Accès direct au portail ENT ÉCLAT-BFC de la Région : <https://region.eclat-bfc.fr/>

2. Cliquer sur « Se connecter »

3. Après connexion (uniquement si connexion sur votre portail établissement/service déconcentré) : Cliquer, en haut à droite, sur « **Le nom du lycée** » puis sélectionner « **Région Bourgogne-Franche-Comté** »

4. Cliquer sur « Portail » dans le menu latéral gauche

5. Cliquer sur « Écolycée », vous y trouverez :

- Démarche Écolycée
- Démarche et procédure Écolycée-E3D (Avec la **grille d'autopositionnement et la procédure** en pièces-jointes) ainsi que le formulaire de Confirmation du dépôt de la grille d'autopositionnement

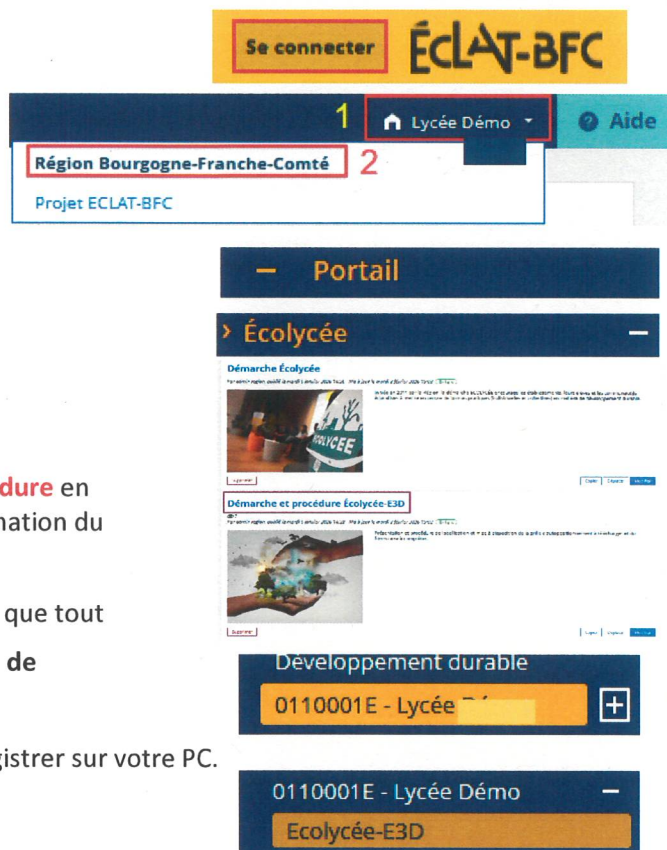
6. Pour enregistrer la grille d'autopositionnement ainsi que tout autre document : Cliquer sur devant « **UAI – Nom de l'établissement** »

7. Télécharger la grille d'autopositionnement et l'enregistrer sur votre PC.

8. Cliquer sur « Ecolycée-E3D »

9. Accès aux dossiers :

- « **Avancement du projet - Lycée** » : Ce dossier est accessible aux personnes autorisées et permet de stocker vos documents de travail.
- « **Dépôt - Lycée** » : Ce dossier est uniquement accessible par le Chef d'établissement et permet de déposer le dossier final à destination du jury.



Dossiers partagés

Espace utilisé : 4.9 Mo, disponible : 495.1 Mo ?

Accès personnalisés

Avancement du projet - Lycée

Ajouté par admin region 2.5 Mo

Le lycée peut gérer le partage de documents dans son groupe de pilotage de la démarche (dépôt de docs, forum, etc...)

Mettre à la corbeille
Modifier

Accès personnalisés

Dépôt - Lycée

Ajouté par admin region 2.4 Mo

Espace pour déposer le dossier Excel auto positionnement

Attention, ne pas cliquer sur « Mettre à la corbeille » : en cliquant sur ce bouton, le dossier et son contenu seront supprimés.

Procédure technique de dépôt des documents

A. Dossier « Avancement du projet - Lycée »

Ce dossier permet au lycée de piloter la démarche avant à son transfert définitif dans **Dossier « Dépôt - Lycée »** pour examen final par le jury.

« **Modifier** » : Permet d'ajouter l'accès au dossier à des utilisateurs de l'établissement avec des droits de visiteur, rédacteur, modérateur, ...

➤ Cliquer sur « **Avancement du projet - Lycée** » pour accéder au dossier et à son contenu.

Accès personnalisés

Avancement du projet - Lycée

Ajouté par admin region 2.5 Mo

Le lycée peut gérer le partage de documents dans son groupe de pilotage de la démarche (dépôt de docs, forum, etc...)

Mettre à la corbeille
Modifier

Il est possible d'ajouter des sous-dossiers, des fichiers, de créer des documents (docx, xlsx, pptx) en ligne, de renommer ou supprimer des sous-dossiers, des fichiers.

Dossiers partagés > Avancement du projet - Lycée

Espace utilisé : 2.5 Mo, disponible : 495.1 Mo ?

Créé par admin region le 26/12/2021

Le lycée peut gérer le partage de documents dans son groupe de pilotage de la démarche (dépôt de docs, forum, etc...)

Ajouter un sous-dossier
Ajouter un fichier
Créer un document dans Microsoft 365

Télécharger
Déplacer
Mettre à la corbeille
Ajouter au porte-documents

☐	Titre	Ajouté par	Créé le	Taille	Actions
☐	Harmonisation Ecolycée-E3D.xlsx	admin region	30/12/2021	2.58 Mo	Déplacer Visualiser dans Microsoft 365 Renommer le fichier Éditer dans Microsoft 365 Mettre à la corbeille

✚ Pour aller plus loin : [Guide « Dossiers partagés »](#) (en mode connecté à l'ENT).

Le fichier « Harmonisation Ecolycée-E3D.xlsx » doit obligatoirement être édité à l'aide du logiciel Microsoft Excel ou via la « Bureautique en ligne » d'ÉCLAT-BFC.

+ Pour aller plus loin : [Guide « Bureautique en ligne »](#) (en mode connecté à l'ENT).

Recevoir des notifications d'une ou plusieurs rubriques

- Cliquer sur « Rubriques » dans le menu latéral gauche
- Cocher la (les) rubrique(s) souhaitée(s).

 Rubriques

☐ Ecolycée	Consulter Visiteur	 ☐ Notif. 
Ecolycée-E3D_Espace Commun	Consulter Visiteur	 ☐ Notif. 
☒ 0110001E - Lycée Démo	Consulter Visiteur	☒ Notif. 

+ Pour aller plus loin : [Recevoir des notifications](#) (en mode connecté à l'ENT).

- Cliquer sur « Modifier » pour l'accès au dossier à des utilisateurs de l'établissement avec des droits de visiteur, rédacteur, modérateur, ...

Attention, ne pas cliquer sur « Mettre à la corbeille » : en cliquant sur ce bouton, le dossier et son contenu seront supprimés.

Accès personnalisés



Avancement du projet - Lycée

Ajouté par admin region 2.5 Mo

Le lycée peut gérer le partage de documents dans son groupe de pilotage de la démarche (dépôt de docs, forum, etc...)

[Mettre à la corbeille](#)
[Modifier](#)

Il est possible d'ajouter une (des) population(s) (groupe(s)), ou un (des) utilisateur(s).

Droits d'accès			
		☐ Hérités de la rubrique	☒ Personnalisés
Récapitulatif des droits d'accès		Ajouter une population	Ajouter un utilisateur
Rechercher			
Profil	Cible	Rôle	Actions
	region admin	Gestionnaire	Actions ▼
	BFC Test	Modérateur	Actions ▼

Il est possible d'attribuer des droits d'accès aux groupes ou utilisateurs ajoutés en leur attribuant un rôle.

Attribuer le rôle (*)				
Visiteur	Rédacteur	Rédacteur avec mise en ligne	Modérateur	Gestionnaire

Rôles	Accès aux dossiers et leurs contenus	Ajouter des fichiers dans les dossiers existants et créer des sous-dossiers	Modifier et supprimer tous les fichiers et sous-dossiers que j'ai ajoutés	Créer, modifier, ajouter et supprimer tous les contenus (dossiers, sous-dossiers et fichiers)
Visiteur	OUI	NON		
Rédacteur	OUI	NON		
Rédacteur avec mise en ligne	OUI			NON
Modérateur	OUI			
Gestionnaire	OUI			

+ Pour aller plus loin : [Droits d'accès et partage de documents](#) (en mode connecté à l'ENT).

B. Dossier « Dépôt - Lycée » : dossier final à destination du jury.

Ce dossier permet au lycée de déposer la grille d'autopositionnement « Ecolycée-E3D » complétée et finalisée et tous les documents définitifs s'y réfèrent.

Dans ce dossier, il est uniquement possible de déposer, renommer, modifier des fichiers et supprimer ses propres fichiers.

➤ Cliquer sur « **Dépôt - Lycée** » pour accéder au dossier

➤ Cliquer sur « **Ajouter un fichier** » pour déposer chaque fichier : grille d'autopositionnement « Ecolycée-E3D » du lycée et documents annexes.

Accès personnalisés



Dépôt - Lycée

Ajouté par admin region 2.4 Mo

Espace pour déposer le dossier Excel auto positionnement

Dossiers partagés > **Dépôt - Lycée**

Espace utilisé : 2.4 Mo, disponible : 495.1 Mo ?
 Créé par admin region le 26/12/2021
 Espace pour déposer le dossier Excel auto positionnement

Ajouter un sous-dossier
 Ajouter un fichier
 Créer un document dans Microsoft Office Online

Nombre d'éléments affichés
 50

☐	Titre	Ajouté par	Créé le	Taille	Actions
Actions					

Supprimer la sélection
 Ajouter au porte-documents

- Le fichier à déposer peut être ajouté à partir de l'ordinateur ou du porte-document.

Ajouter un fichier

[Ajouter un fichier](#) [Porte-documents](#)



Glisser ici les fichiers à ajouter
OU

[Sélectionner des fichiers](#)

5 fichiers max. 100 Mo max par fichier.

[Annuler](#) [Ajouter](#)

Ajouter un fichier

[Ajouter un fichier](#) [Porte-documents](#)

Dossier personnel

Écolycée-E3D

☒ Harmonisation Ecolycée-E3D.xlsx

[Utiliser](#)

[Annuler](#) [Ajouter](#)

☐	Titre	Ajouté par	Créé le	Taille	Actions
Actions Supprimer la sélection Ajouter au porte-documents					
☐	 Harmonisation Ecolycée-E3D.xlsx	Test BFC	26/12/2021	2.57 Mo	Actions ▼

- **IMPORTANT** : Compléter le formulaire de validation du dépôt : une fois le dépôt effectué dans le dossier « Dépôt - Lycée », vous devez remplir et valider le formulaire de confirmation sous l'onglet « Ecolycée » paragraphe « Procédure et grille d'autopositionnement » - lien ci-contre : [Démarche et procédure Écolycée-E3D - Écolycée - Région Bourgogne-Franche-Comté](#)

Cette validation permet aux membres du jury d'être informé du dépôt définitif de votre dossier.

- ✚ Pour aller plus loin : [Guide « Porte-documents »](#) (en mode connecté à l'ENT).

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Marion GARNIER :
Tél : 03 79 13 90 37 | marion.garnier@bourgognefranchecomte.fr